

COMMUNE DE PREMILLIEU
PROCES VERBAL TENTANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL ordinaire DU 06 mai 2025.

Présents élus : Pascal TORRION, Maire, Michèle BETTWY, 1^{ère} adjointe, Paulo BRIGIDA, 2^{ème} adjoint, Frédéric CUSIN, Jean-Jacques FEVRE en visio,
La séance commence à 18h00.

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant tous les conseillers pour leur présence.

ORDRE DU JOUR

1) Désignation du secrétaire de séance :

Michele Bettwy est désignée secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal précédent.

Après concertation le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu.

3) Délibération Arrêt adhésion à l'agence de l'Ain

Après explication du maire cette association fait doublon par rapport à l'aide apportée par un autre organisme : Maxime Sylvestre.

Au vu des travaux prévus cette année il n'est pas nécessaire de faire appel à eux.

Après concertation le conseil approuve à l'unanimité la décision.

4) Délibération carte d'achat pour la commune

Le maire informe que la commune ne pouvant pas payer sur internet directement, une carte d'achat pourrait servir uniquement pour les achats courants.

Après recherche, une offre a été faite par le crédit mutuel.

C'est uniquement une carte de paiement sur internet.

Une ligne budgétaire est à faire chaque année pour établir la somme à allouer.

Le prix de la mise en place et de la gestion reste un peu cher pour une simple carte d'achat sur internet.

Après discussion la décision est mise en attente le temps d'avoir plus d'informations sur les frais.

5) Délibération réajustement des indemnités des adjoints

M. Le maire aurait souhaité avoir un nouvel adjoint mais vu le nombre de conseillers présents nous sommes dans l'incapacité de pouvoir le faire.

Le cadre légal informe propose seulement 30% du conseil pouvant être adjoint donc l'équivalent de 2 adjoints pour notre conseil.

Après échange de l'équipe municipale une proposition est faite par la maire de porter les indemnités au montants bruts suivants :

-indemnité du maire = aucun changement du montant

-indemnité de la 1^{ère} adjointe= 650€ brut

-indemnité du 2nd adjoint= 450€ brut

Le conseil approuve à l'unanimité la décision.

La mise en place se fera à partir du 01 mai 2025.

6) Délibération RIFSEEP mise à jour du CIA pour les employés

M. Le maire explique qu'une délibération a été prise en 2020 concernant le RIFSEEP.

Il s'avère que le montant maximum du CIA est identique au minimum. Il faut le modifier pour laisser à l'appréciation au maire la répartition du CIA annuel.

Depuis le vote de la délibération aucun versement n'a été fait par manque de connaissance c'est pourquoi une régularisation du CIA a été faite en avril pour les 2 employés.

Cette prime est proratisée aux nombres de jours travaillés sur la commune.

M. Le maire informe qu'une réévaluation à la hausse serait bien.

JJ Fèvre trouve que la prime reste très basse et prendre une décision en fin de mandat peut être risqué.

COMMUNE DE PREMILLIEU

PROCES VERBAL TENTANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL ordinaire DU 06 mai 2025.

P Brigida explique que peu importe le maximum le maire restera le seul décisionnaire du montant final à verser aux employés. Une proposition de 1100€ au plafond maximum est faite.

Après de long débat le conseil approuve à l'unanimité la décision.

7) Délibération tickets restaurants pour les employés

M. Le maire présente la possibilité de tickets restaurants suivante :

Après concertation le conseil refuse à l'unanimité la décision.

8) Délibération pour l'accompagnement opérationnel en performance sociale et juridique de HBA

Après demande de renseignements auprès de HBA car la convention était peu claire.

Cette convention sert de soutien aux communes lors de problème juridique. M. Le maire a reçu plus d'informations.

Après concertation le conseil approuve à l'unanimité la décision.

9) Information radars pédagogique

P Brigida explique qu'après récolte des résultats la moyenne des conducteurs est de 32 km/h
Depuis le 01 mars plus de 7000 conducteurs sont passés dans les deux sens.

Le radar sera déplacé pour permettre de sensibiliser les conducteurs de l'autre sens.

Questions diverses :

- Les amis de Prémillieu nous tiendront au courant pour la fontaine à Baraque.
- Les travaux des fours et de la cheminée sont terminés
La porte du four de premillieu ne sera pas fermée à clé.
- La balayeuse est passée sur toutes les routes de la commune, dorénavant il faut la faire passer 2 fois par an.
- Les travaux de rénovation de l'appartement 17 bis sont terminés. Un locataire arrive le 01 juin. Le logement aura l'abri voiture prévu à cet appartement.
- Une proposition de travaux de rénovation pour l'appartement 26 D sera faite avec la demande de plusieurs devis.
- Les travaux de la fruitière : une mise en conformité sera faite des plafonds pour ignifuger cette partie permettant d'éviter un SSI, la mairie est en attente de devis.
- Les diagnostics des appartements sont à revoir pour faire changer la lettre de classification.
- Mise en place d'un éclairage et de prises de courant dans les abris de voiture. Ces prises seront limitées en ampérage pour éviter les abus.
- A voir pour séparer les places de parking pour créer vraiment des places bien distinctes sous l'abri de la cure.
- Les chemins abîmés par la pluie vont être remis carrossables mais des travaux sont à prévoir.
La SARL Torrion va refaire dans l'urgence pour sécuriser car le rallye doit passer le prochain week-end.
- HBA souhaite uniformiser les panneaux de randonnées et mettront bientôt les panneaux. Les frais sont à leur charge.
- Le fioul restant de la Fruitière suite à l'installation de la PAC sera transféré dans la cuve de la cure.

La date du prochain conseil est prévue le 04 juillet 18h00.

La séance est levée à 19h30

Prémillieu le 06 mai 2025

Le Maire
Pascal TORRION

Secrétaire de séance
Michele BETTWY



A blue ink signature of the name Michele BETTWY.